

**REPONSE DE Mme Lauda GUIDICELLI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Louis POZZO DI BORGIO**  
**AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour cette question relative à l'accès au logement qui est de plus en plus prégnante pour les jeunes corses en situation notamment de premier emploi.

Dans le cadre des consultations réalisées à l'occasion de l'élaboration du « Pattu pè a Ghjuventù », une enquête en direction des 15/30 ans et lors des « caffè citatini » dans les territoires, la parole des jeunes a été recueillie plus particulièrement sur leur problématique de logement.

Trois axes stratégiques ressortent de ces rencontres :

- 1 faciliter l'accès au logement pour les jeunes corses ;
- 2 développer l'offre de logements ;
- 3 développer les aides et la communication autour des dispositifs existants.

En conséquence, il apparaît que le logement, dans sa globalité, doit occuper une place prépondérante dans la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse. Il est donc essentiel que la Collectivité de Corse joue un rôle d'interface entre la jeunesse et les différents acteurs du logement pour atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les difficultés liées à la location ;
- Favoriser l'accès des jeunes à la propriété ;
- Augmenter le parc logement des étudiants ;
- Élargir les possibilités d'aides pour les étudiants ;
- Développer les aides à la rénovation ;
- Valoriser les dispositifs existants.

Concernant le financement de ce type d'hébergement par la Collectivité de Corse, cette possibilité figure dans le dispositif d'intervention dans le secteur du logement.

Il est détaillé dans l'article 1-1 du règlement des aides au logement.

Ainsi il est prévu, sous réserve d'obtenir les agréments requis, de financer les foyers de jeunes travailleurs à hauteur de 7 000 à 8 000 € par logement créé, au même titre qu'un logement locatif social classique.

Ce type d'intervention n'a été mobilisé qu'une seule fois ces six dernières années.

Compte tenu des besoins dont vous faites état en Haute Corse, notamment pour le grand Bastia, je peux donc vous confirmer qu'un dispositif d'intervention existe déjà et qu'il peut être mobilisable à tout moment sur la base de la présentation d'un projet techniquement finalisé.

Je vous remercie.